

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DES DEPENSES
(DPPD) 2015-2017**

Juillet 2015

PLAN DU DPPD

1. Introduction
2. Orientations stratégiques du secteur
3. Programmation budgétaire à moyen terme
4. Cadre de pilotage, suivi et évaluation
5. Annexes

TABLE DES MATIERES

0

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
1. INTRODUCTION	6
2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	8
2.1 Diagnostic global du secteur	8
2.2 Performances techniques du secteur	8
2.3 Exécution financière	13
2.4 Défis	15
3. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME	17
3.1 Présentation des programmes	17
3.1.1 P1 Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	17
3.1.2 P2 Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	23
3.1.3 P3 Financement et accompagnement de la recherche, de la formation agricole et rurale et de l'Appui conseil	236
3.1.4 P4 Pilotage et coordination administrative du MAER	30
ALLOCATION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME en milliards CFA	34
4. CADRE DE PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION	36
4.1 Coordination et Pilotage	36
4.1 Disposition de Suivi Evaluation	36
5. ANNEXES :	39
1. <i>TABLEAU SUR L'ÉVOLUTION DES RESULTATS TECHNIQUES ATTENDUS</i>	39
2. <i>ANNEXE : TABLEAU BUDGETISATION PAR PROGRAMME ET NATURE DE DEPENSE</i>	47
3. <i>ANNEXE : TABLEAU DES SOURCES DE FINANCEMENT PAR PROGRAMME</i>	48
4. <i>ANNEXES : PARAMETRES METHODOLOGIQUES :</i>	53
5. <i>ANNEXE – PROPOSITION D'ARCHITECTURE DES PROGRAMMES DU MAER</i>	66
6. <i>ANNEXE : FICHE DE POSTE DU RESPONSABLE DE PROGRAMME (RP)</i>	67

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
AE	:	Autorisation d'Engagement
AFD	:	Agence Française de Développement
AGOA	:	African Growth and Opportunities Act/Système de Préférence tarifaire entre Les USA et les pays d'Afrique Sub-saharienne
ANCAR	:	Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural
ANIDA	:	Programme National d'Insertion et de Développement Agricole
ANSD	:	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
ASPRODEB	:	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
BAD	:	Banque Africaine de Développement/
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BARVAFOR	:	Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BF	:	Budget de Fonctionnement
BFPA	:	Bureau de Formation Professionnelle Agricole
BID	:	Banque Islamique de Développement
BM	:	Banque Mondiale
BN	:	Budget Nationale
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CDSMT	:	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNCAS	:	Caisse National de Crédit Agricole du Sénégal
CNIS/GDT	:	Cadre National d'Investissements Stratégiques pour la Gestion Durable des Terres
CP	:	Crédit de Paiement
CRS	:	Cadre de Réforme Structurelle
DA	:	Direction de l'Agriculture
DAPSA	:	Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques Agricoles
DBRLA	:	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
DFPO	:	Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations
DHORT	:	Direction de l'Horticulture
DMER	:	Direction de la Modernisation de l'Equipement Rural
DPPD	:	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	:	Direction Régionale du Développement Rural
DRIARS	:	Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FADSR	:	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FCFA	:	Franc des Communautés Financières d'Afrique

FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FNDASP	:	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNRAA	:	Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire
FONDS OPEP	:	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
GDT	:	Gestion Durable des Terres
INP	:	Institut National de Pédologie
ISRA	:	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LFR	:	Loi de Finance Rectificative
LOASP	:	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)
MAER	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	:	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OP	:	Organisation Paysanne
OS	:	Objectif Stratégique
PADAER	:	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural
PADERCA	:	Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAFA	:	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAP	:	Projet Annuel de Performance
PAPIL	:	Projet Petite Irrigation Locale
PAPSEN	:	Appui au Programme National d'Investissement Agricole/Sénégal
PASA-LMK	:	Appui à la Sécurité Alimentaire à Louga, Kaffrine et Matam
PASYME	:	Programme d'Appui au Système d'Information Intégré des Projets du Ministère de l'Agriculture
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDIDAS	:	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agro-business au Sénégal
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNAR	:	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PPAAO/WAPP	:	Amélioration de la Production Agricole/ WAPP Phase II
PPHV	:	Projet Petite Hydraulique Villageoise
PRACAS	:	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAM	:	Projet de Développement Agricole de Matam – Consolidation Sécurité Alimentaire
PSE	:	Plan Sénégal Emergent
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PV	:	Procès Verbal
P2RS	:	Projet de Renforcement de la Résilience à la Sécurité Alimentaire et

		Nutritionnelle Récurrente au Sahel
RAP	:	Rapport Annuel de Performance
SAED	:	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal
SDDR	:	Service Départemental de Développement Rural
SIPA	:	Programme de mise à l'échelle des Sociétés d'Intensification de la Production Agricole
SODAGRI	:	Société de Développement Agricole et Agro industriel de l'Anambé
SODEFITEX	:	Société de Développement et des Fibres Textiles
UE/ACP	:	Union Européenne/Afrique Caraïbe Pacifique
UE/FED	:	Union Européenne/ Fonds Européen de Développement
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International
USA/MCA	:	Etats-Unis d'Amérique/Millennium Challenge Account
VFS	:	Vallée du Fleuve Sénégal
T	:	Tonne
WAAPP	:	West Africa Agricultural Productivity Program

1. INTRODUCTION

L'agriculture occupe une place de choix dans les politiques publiques du Sénégal. En effet, malgré sa faible contribution au PIB qui reste en moyenne autour de 7,2 % sur les trois dernières années, elle constitue la principale activité en milieu rural où vit plus de la moitié de la population active du pays et l'essentiel des ménages pauvres. Fort de ce constat, l'Etat du Sénégal a décidé à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) d'en faire le moteur du développement économique et social. Ce plan qui a reçu l'approbation des partenaires techniques et financiers s'inscrit dans une dynamique continentale, en l'occurrence le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). En effet, les objectifs du PSE en matière de développement agricole restent tout à fait en lien avec le diagnostic établi par le Programme National d'Investissement (PNIA), à savoir la résorption du déséquilibre du marché céréalier dont en particulier le riz, et les causes relatives au déficit pluviométrique, à la dégradation des terres, à la destruction du couvert végétal, la promotion des filières de rente dont principalement l'arachide, etc.

Ces préoccupations sont également en droite ligne avec le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), qui vise à satisfaire les trois aspirations adossées à l'axe 1 du PSE « transformation structurelle de l'économie et croissance » ci-après : (i) renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, (ii) développer les filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée, (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale. Mieux, en s'articulant aux orientations de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui stipule dans son article premier, que l'un de ses objectifs spécifiques est « la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays », le PRACAS est en parfaite cohérence avec le PNIA. De même, il est en parfaite cohésion avec l'Agenda de Développement post 2015 des OMD, qui a relevé pour la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, la nécessité de mettre l'accent sur l'irrigation, les infrastructures rurales, la modernisation de l'équipement agricole, la valorisation de la production, l'encadrement/vulgarisation du monde agricole, et l'accès au financement agricole.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural est chargé de mettre en place un cadre cohérent de planification stratégique, de pilotage et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes agricoles.

En vue d'assurer les missions qui lui sont assignées, à savoir la sécurité alimentaire et l'amélioration du niveau de vie des populations rurales (cf. décret 1999-909 du 14 septembre 1999), il met en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions agricoles et l'amélioration de leur qualité. Il promeut la diversification agricole, l'identification et le développement de filières agricoles porteuses. A ce titre, il veille à la disponibilité d'intrants de qualité, notamment les semences et les engrais. Il s'assure de la mise en place de dispositifs de veille et d'intervention en vue d'une bonne protection des végétaux.

Il développe des partenariats avec les organisations de producteurs et les organismes de financement afin de favoriser l'accroissement de l'investissement en milieu rural et la responsabilisation des organisations de base.

Il promeut l'équipement rural et la modernisation de l'équipement agricole.

Il est chargé de la formation et du conseil agricole et rural.

Il est responsable du génie rural, notamment les infrastructures rurales et hydro agricoles.

Il est responsable de la politique de recherche appliquée en matière d'agronomie.

Il veille à l'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré.

Il veille particulièrement à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré, adapté aux exigences et performances attendues de l'axe 1 du PSE « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».

Ces fonctions dévolues au département ministériel sont assurées en relation avec les actions combinées des populations, de l'Etat (à travers ses dispositifs centraux, déconcentrés et décentralisés) et de plusieurs acteurs non étatiques (Secteur privé, Société civile et plateformes d'acteurs).

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur instituant la généralisation de l'adoption des budgets programmes en application des directives de l'UEMOA, le MAER a élaboré ce présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses.

Il comprend trois parties : (1) Orientation stratégique du secteur, (2) programmation budgétaire à moyen terme, (3) Cadre de pilotage, suivi et évaluation.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

2.1 Diagnostic global du secteur

Problématiques

Les différentes politiques et stratégies agricoles nationales qui se sont succédé depuis l'indépendance du Sénégal, traduisent une ferme volonté politique de faire de l'agriculture un secteur prioritaire. Toutefois, leurs mises en œuvre n'ont pas entraîné des améliorations durables dans la performance du secteur et dans sa contribution à l'économie nationale, ainsi que dans les conditions de vie des populations rurales.

Atouts et opportunités

L'agriculture constitue un pilier fondamental de la politique de développement du Sénégal. Elle bénéficie de conditions favorables à son essor et à sa compétitivité pour assurer la sécurité alimentaire et d'importants flux d'exportation de produits de hautes valeurs.

Ressources humaines qualifiées et expérimentées

Le secteur agricole peut compter sur des ressources humaines caractérisées par :

- une disponibilité d'un important pool de cadres et d'experts de haut niveau formés localement ou à l'étranger ;
- un savoir-faire traditionnel acquis de longue date dans les pratiques culturales de beaucoup de filières agricoles ;
- un dynamisme et une diversité des formes d'organisation de producteurs ;
- une majorité des actifs jeunes, 70% de la population ont moins de 35 ans ;

A cela s'ajoute une recherche agricole séculaire et un maillage relativement important de dispositifs de formation et de conseil agricole.

Infrastructures structurantes en construction

Le Sénégal est un pays côtier, mais possède un climat particulièrement sahélien avec une saison de pluies relativement courte. A cet effet, et pour une plus grande maîtrise de l'eau et pour l'amélioration de la productivité, une gamme d'infrastructures structurantes est réalisée ou en cours de réalisation.

Il s'agit entre autres :

- d'aménagements hydro-agricoles dans la VFS et dans le bassin de l'Anambé ;
- de nouvelles installations modernes (aéroport international de Blaise Diagne ; travaux d'élargissement et d'approfondissement du port autonome de Dakar)
- de programmes intégrés de revitalisation des zones de cultures et de maîtrise des eaux de ruissellement ;
- d'un important potentiel de barrages et de forages ;
- d'investissements privés de plus en plus importants dans les équipements et infrastructures productifs.

Accès privilégié aux marchés

Le Sénégal dispose d'un avantage certain par rapport à l'accès aux marchés régionaux et internationaux.

- Il est membre des organisations économiques régionale et sous régionale (UEMOA, CEDEAO) ;
- Il est ouvert sur un marché d'environ 300 millions de consommateurs ;
- Il partage un droit des affaires (OHADA) avec dix-sept autres pays ;

- Il bénéficie d'accès préférentiel aux marchés européens et nord-américains (UE/ACP, AGOA, INITIATIVE CANADIENNE);
- Il dispose de connexions suffisantes avec le reste du monde avec des liaisons aériennes, maritimes et terrestres.

Nutrition et transformation agroalimentaire

Ses atouts sont exprimés à travers :

- La bio fortification des aliments (farine, lait, huile), le Sénégal étant un producteur de céréales et d'arachide ;
- Le développement de produits de diversification nutritionnelle ;
- L'existence d'un réseau national de Laboratoires de contrôle de la Sécurité Sanitaire des produits agricoles;
- L'existence de réseaux de distribution de produits locaux.

Menaces et contraintes

Malgré des atouts importants, le développement du secteur agricole reste confronté à plusieurs facteurs limitatifs.

Le faible contrôle des facteurs climatiques, l'insuffisante maîtrise des eaux de surface, la baisse de la fertilité des sols et la détérioration des écosystèmes, la faible valorisation des produits agricoles constituent des entraves sérieuses au développement du secteur agricole et rural ; en outre, le secteur continue de faire face à des contraintes majeures liées à :

- la baisse de l'utilisation des intrants;
- un parc de matériel agricole vétuste, insuffisant et mal réparti ;
- un déficit d'infrastructures économiques ;
- un système de financement inadapté pour le monde agricole ;
- une mise en marché des produits agricoles désorganisée et insuffisamment régulée et ;
- un faible niveau de développement du capital humain.

2.2 Performances techniques du secteur

Evolution du secteur agricole

Les principaux résultats obtenus par le sous-secteur durant la période 2011-2013 sont relatés suivants deux objectifs sectoriels (i) améliorer et sécuriser la base productive (ii) augmenter la production et la productivité,

Résultats sur la sécurisation de la base productive et le développement des infrastructures rurales

- **Mise en œuvre de la LOASP**

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) votée en 2004 a pour objectif, entre autres, de stabiliser et de consolider la base productive en mettant en place à tous les niveaux, le cadre institutionnel nécessaire à la relance du secteur agricole. La mise en place complète de ce cadre passe par la prise d'un certain nombre de textes réglementaires ; de même, la mise en œuvre de la LOASP implique des actions fortes en faveur notamment d'un cadre de dialogue permanent avec les acteurs du monde rural. Mais force est de constater que le nombre de textes et documents validés en application des engagements de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale n'a pas évolué depuis 2010. L'objectif visé de disposer de 9 décrets n'a toujours pas été atteint. Cependant, des avancées sont notées dans l'application de certains décrets :

- Le Décret n° 2007-1146 du 04 Octobre 2007 : En application de ce décret, le FNDASP a été créé et le personnel recruté. Les activités du FNDASP ont démarré en 2013 ;

- L'Article n°78 de la LOASP stipule que le rapport agricole annuel doit être élaboré et transmis avant le 31 Mars de chaque année. Ce rapport élaboré en 2013, a connu une validation technique, mais n'a toujours pas fait l'objet de transmission aux instances politiques compétentes.

- **La reconstitution du capital semencier**

Depuis 2012, un accent particulier a été mis sur la certification des semences afin de sécuriser une production optimale. En 2014, les semences certifiées ont connu des augmentations respectives de 60% pour l'arachide et de 8% seulement pour le riz par rapport à 2012; toutefois, en 2013, la quantité de semences certifiées a enregistré une baisse drastique, soit de plus de 75% et 35% respectivement. Les performances ce sont nettement améliorées en 2014, avec des accroissements respectifs de 576% et 67% comparativement à 2013.

- **Aménagement des superficies hydro agricoles**

En considérant un potentiel irrigable de 240 000 ha, il est noté une faible augmentation du taux d'aménagement dans la vallée du fleuve Sénégal de 47% en 2011, 48% en 2012 et 49% en 2013. Ce résultat s'explique par la lenteur dans les réalisations de nouveaux aménagements et le retard dans la mise à disposition des ressources conséquentes.

Depuis 2012, les superficies aménagées n'ont pas beaucoup évolué au niveau de l'Anambé. Par ailleurs, 820 ha de nouveaux aménagements ont été réalisés grâce à un financement de la Banque Islamique de Développement – BID, ramenant le total des superficies aménagées à 5 000 ha. Toutefois, il faut noter qu'en 2011, une superficie de 1 000 ha a été réhabilitée dans le cadre du PNAR.

Les superficies hydro agricoles aménagées pour l'irrigation en eau de surface a également peu évolué, avec un accroissement de 3% des terres aménagées. Bien que peu importantes en termes de surface, les superficies hydro agricoles aménagées pour l'irrigation en eau souterraine à quant à elles, connu une hausse sensible de près de 90% depuis 2012.

En vue d'optimiser la production pluviale, l'aménagement des vallées et bas-fonds prend de plus en plus de l'ampleur, même s'il est mené à une échelle plus modeste ; plus de 4500 ha ont été aménagés à cet effet en 2014.

- **Gestion durable des terres**

On retrouve l'application de mesures de GDT dans les résultats de la recherche, au niveau de la défense et la restauration des sols, la reconstitution du capital semencier, la formation, l'appui conseil, la gestion du foncier, et l'application de technologies post-récolte. Ainsi, les pratiques et règles de GDT sont répandues et diffusées dans les interventions des projets, programmes, Directions et Agences du MAER.

Le fait que dans les travaux de programmations précédentes (CDSMT), la GDT ne soit relatée qu'à travers la composante « Gestion durable de la productivité des terres » par les activités réalisées par l'Institut National de Pédologie a été relevé comme une limite dans l'exercice de suivi.

Le CDSMT 2014-2016 du MAER a été actualisé pour permettre une meilleure prise en compte de la GDT et un Cadre National d'Investissement stratégique en Gestion Durable des terres a été validé lors de la réunion du conseil interministériel tenue le 3 octobre 2014. Ce cadre introduit une approche programmatique et plurisectorielle de la GDT à l'horizon 2026. Un programme d'action prioritaire a été retenu pour la période 2014-2016. Il met l'accent sur les volets suivants :

- Lutte contre la salinisation
- Amélioration de la fertilité des sols
- Défense et restauration de sols

La note d'analyse conjointe des indicateurs de GDT élaborée par le MAER et le MEDD a abouti au choix des indicateurs clés ci-après ;

INDICATEURS RETENUS		RESPONSABLES
Indicateur 1 : Superficie de terre sous gestion durable	Superficie de terre agricole sous gestion durable	MAER
	Superficie de terre forestière sous gestion durable	MEDD
Indicateur 2 : Taux d'accroissement des cibles de la GDT dans les documents de planification (DPPD) des deux Ministères		MEF, MAER, MEDD
Indicateur 3 : Mise en place d'un système d'information opérationnel pour la GDT		MAER, MEDD

NB : par superficie de terre sous gestion durable, il est entendu toute surface sur laquelle a été mise en œuvre au moins une pratique/technologie de GDT.

L'existence de données historiques peu disponibles ne permet pas encore d'avoir à ce stade, des instruments de mesure de l'efficacité des actions menées à cet effet.

Résultats sur l'augmentation de la production et la valorisation des produits

- **Mise en valeur des superficies aménagées**

De 2011 à 2012, le taux de mise en valeur des terres dans la vallée du fleuve Sénégal est passé de 65% en 2011 à 63% en 2012. Cette tendance baissière s'est poursuivie en 2013 pour atteindre 59,5%. Une telle performance n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés.

En 2013, la mise en valeur a concerné principalement le riz (76%), les autres spéculations constituées des cultures de diversification n'ont représenté que 24% (oignon, maïs, tomate, mil/sorgho, patate douce, gombo). Il convient de signaler que sur le plan national, la quasi-totalité (97%) des superficies exploitées en irriguée se trouvent dans la Vallée du fleuve Sénégal.

Dans le bassin de l'Anambé, les taux de mise en valeur ont été 42% en 2011, 46% en 2012 et 48% en 2013. Ce niveau de hausse n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé en 2013 qui était de 68,5%. Ceci est dû à la dégradation des aménagements et à la lenteur dans la réhabilitation des périmètres.

- **Evolution de la production : riz, mil et arachide**

Un accent particulier a été mis sur la production de riz afin de réduire le déséquilibre de la balance commerciale et d'atteindre l'autosuffisance en riz. Sur les quatre dernières années¹ (2009-2013), la production de riz a connu en moyenne, une hausse de 31% par rapport aux années antérieures². Ceci a été possible grâce à l'accroissement du rendement moyen de l'ordre de 38% sur la même période. Les aléas climatiques ont beaucoup influé sur la production du riz, la rendant relativement erratique ; l'accroissement de la production était pourtant de 68% en 2012. Pour cette raison, un effort particulier est en cours pour l'amélioration substantielle des rendements et l'aménagement de zones irrigables. L'ensemble des appuis dont a bénéficié la production de riz a commencé par donner des résultats encourageants. En 2014, la production s'est établie à 559 021 T, en accroissement de 22% par rapport à 2013. En 2013, la production du riz a été en augmentation de 7% par rapport à 2012 ; l'année 2012, elle, a connu la plus forte croissance de la production, soit 68% par rapport à l'année précédente.

Le mil et l'arachide représentent des denrées très présentes dans la consommation des ménages agricoles au Sénégal ; leurs productions ont eu des évolutions irrégulières. Le mil occupe la première place dans les céréales avec une contribution à la production céréalière de 41%. La production de mil est estimée à 515 365 tonnes en

¹ De 2010 à 2013

² De 2006 à 2009

2013 ; sa moyenne sur les quatre dernières années est évaluée à 618 000T, soit en baisse de 8% par rapport à la production moyenne de la période précédente. Parallèlement, le rendement du mil a connu en moyenne, une hausse de 33% sur la même période. En 2014, la production de mil s'est établie à 408 993 T, soit une diminution importante de 21% relativement à 2013. La production arachidière était de 677 456 tonnes en 2013. La production de 2013 a connu une diminution de 2% par rapport à celle de 2012, mais en moyenne, elle a augmenté de 25% sur les quatre dernières années (2009-2013), comparativement à la période précédente.

- **volume de la production céréalière**

En 2012, 1 499 757 tonnes de céréales ont été produites contre 1 099 279 en 2011. Toutefois en 2013, la production céréalière a été en recul de 15% par rapport à l'année précédente. Cette baisse de la production est imputable à la baisse des superficies emblavées de 8% et à la mauvaise pluviométrie. En 2014, la production a pratiquement stagné, en recul de 1% par rapport à l'année précédente, avec 1 253 287 T.

- **Superficies irriguées**

La part des superficies irriguées sur le potentiel irrigable a varié entre 2011 à 2013 (28%, 27% et 26%). En 2013, la part globale des superficies irriguées sur le potentiel irrigable est loin d'atteindre la cible de 46%. En effet, 40% des superficies aménagées ne sont pas exploitées.

- **Exportations de produits horticoles**

De 2011 à 2013 les exportations horticoles ont connu une augmentation soutenue pour atteindre **85 414** tonnes en 2014, pour un objectif fixé à 100 000 T. en 2012, les exportations horticoles étaient de 56 082 T. En effet, l'horticulture est devenue une activité compétitive. La production horticole est surtout dominée par l'oignon, la tomate et les mangues.

- **Couverture des besoins céréaliers**

Le taux de couverture national est passé de 33% en 2011 à 49% en 2012 et 45% en 2013. La baisse du taux de couverture constatée entre 2012 et 2013 s'explique par les faibles résultats de la campagne agricole 2013/2014. Cette baisse de la production est imputable à la baisse des superficies emblavées de 8% et au déficit pluviométrique.

- **La mise en place des intrants**

L'Etat a fait un effort consistant dans la mise en place d'engrais subventionnés aux producteurs sur les trois dernières années ; néanmoins, l'achat de ces engrais n'a toujours pas atteint le niveau requis. 60% de ces engrais ont été cédés aux producteurs en 2014, contre 71% en 2013.

Résultats sur le financement et l'accompagnement des producteurs

- **Les crédits de financement à la production**

L'Etat ayant fait de l'agriculture son cheval de bataille, a opté pour des actions fortes à l'endroit des producteurs, par exemple l'octroi d'une bonification au coût du financement de la production, en réponse à la faiblesse du financement de l'agriculture. En 2014, cette mesure a permis une augmentation de plus de 60% du crédit total de la CNCAS octroyé aux producteurs, comparativement à 2012. Le riz en a été le principal bénéficiaire avec un octroi de financement de plus de 105% sur la période. Ces crédits doivent également bénéficier à la modernisation de l'équipement agricole, mais les faibles taux de remboursement sur le matériel freinent beaucoup l'octroi de crédit au matériel.

- **L'accompagnement technique des producteurs**

Le Sénégal ne saurait réussir son pari de faire de l'agriculture, le moteur de sa croissance si les producteurs ne sont pas encadrés, appuyés et formés ; près de 200 000 producteurs ont bénéficié d'appui et de conseil en 2013 et 2014. A lui seul, l'ANCAR a formé plus de 17 500 producteurs en 2014, soit près du double, comparativement à l'année précédente.

Résultats sur l'amélioration de la coordination et du pilotage sectoriel

- **Ressources humaines du MAER**

La baisse des effectifs constatée les années antérieures persiste au vu des nombreux départs (admission à la retraite, départs vers des projets, agences et organisations internationales).

L'effectif des agents de l'Etat au niveau du département est en baisse constante. Pour l'année 2012 uniquement, 133 départs (tous confondus) ont été notés, dont 42% constituent des départs autres que pour des motifs de départs à la retraite. En 2013, 52% des départs étaient également pour des motifs autres que la prise de retraite ; en 2014, ce fut près de 60% de l'effectif qui ont quitté le MAER pour des raisons en dehors de la prise de retraite. Par ailleurs, la situation de déperdition risque de s'aggraver dans les trois prochaines car plus de 50% de l'effectif du département se trouve dans la tranche d'âge 55-60 ans. Cette situation a un impact négatif sur l'efficacité du secteur, d'où, la nécessité et l'urgence de recourir à des recrutements importants de personnel qualifié et celles de la mise en place d'un système de motivation conséquente, gage d'une fidélisation du personnel.

Cependant, il est noté le recrutement en 2013 de 43 agents pour le secteur, qui concernent des ingénieurs agronomes, des ingénieurs des travaux agricoles, et des agents techniques d'Agriculture, qui ont été mis à disposition en 2014, pour un gap qui était estimé à 250 agents.

- **Système d'information intégré des projets du secteur**

La mise en œuvre de cet indicateur se fera sur la base d'un couplage à un système d'information intégré opérationnel (PASYME). Elle n'a pas connu d'évolution depuis 2011.

Par ailleurs, une étude financée par l'USAID est actuellement en cours en vue de la faisabilité d'un système de suivi évaluation dans lequel les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) seront principalement en charge du suivi et de la collecte des données relatives aux projets de leurs régions.

2.3 Exécution financière

Une distinction doit être opérée entre le budget alloué qui correspond à celui de la loi de finances initiale (LFI) votée par le Parlement avant la nouvelle année budgétaire, le budget approuvé qui ajoute au budget de la LFI celui de la loi de finances rectificative (LFR) et le budget exécuté qui correspond aux dépenses ordonnancées.

Annuellement, les dotations budgétaires initiales ont connu des variations en cours d'exercice. Ces modifications ont été apportées pour supporter des dépenses prioritaires à l'action gouvernementale.

- **Amélioration et sécurisation de la base productive**

Pour 2012, le total des actes modificatifs pris sur ce programme s'élève à -5,439 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 8,053 milliards, soit 8,54% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 7,452 milliards, soit un taux d'exécution de 92,53%. Mais un taux de couverture des besoins initiaux de seulement 55,23% (7,452 milliards rapportés à 13,493 milliards).

En 2011, les taux d'exécution traduisent un résultat inverse (meilleure exécution des ressources internes 95%, contre 44,25% pour les financements externes). Tandis qu'en 2013, le total des actes modificatifs pris s'élève à -

530 millions, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 55 231 702 000, soit 44,53% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 32,349 milliards, soit un taux d'exécution de 58,57%.

- **Augmentation de la production**

En 2011, entre le budget initial et la dotation finale, il y a eu une hausse provenant essentiellement d'une augmentation du financement de l'Etat de l'ordre de 42%. Ces apports supplémentaires ont concerné la composante filière arachide où les subventions de l'Etat ont augmenté de 58% et 865 % respectivement pour les volets semences et soutien aux prix de l'arachide, la composante céréale locale a subi une hausse de 65% résultant d'une plus importante subvention consentie pour les semences dans le cadre du programme agricole. En effet, les crédits exécutés de 1 775 107 533 FCFA sont supérieurs au montant alloué répertorié dans la dotation finale qui est de 578 000 000 FCFA. Cela résulte de difficultés de mise à jour de l'exécution des ressources externes. Au final, un taux d'exécution budgétaire de 109 % est réalisé pour ce programme correspondant à une exécution de 100% du financement sur ressources internes et 150% des ressources externes.

En 2012, la dotation initiale était de 31, 784 milliards soit 61,44% du budget initial. Le total des actes modificatifs s'élève à 47,903 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 79,688 milliards, soit 84,54% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 78,759 milliards, soit un taux d'exécution de 98,83%. La hausse des crédits est liée aux ressources additionnelles accordées par l'Etat pour financer les cessions d'intrants (subvention d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour toutes les filières agricoles) de la campagne agricole 2012/2013.

En 2013, la dotation finale représente 42,15% du budget final. Elle a été exécutée à hauteur de 42,328 milliards, soit un taux d'exécution de 80,95%. La hausse des crédits sur ce programme s'explique principalement pour les ressources additionnelles accordées par l'Etat pour un déroulement correct des opérations relatives aux cessions d'intrants pour la campagne agricole 2013/2014 avec des dotations pour subvention relatives à l'acquisition d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour toutes les filières agricoles.

- **Améliorer la coordination et le pilotage sectoriel**

En 2011, les dotations les plus importantes proviennent de l'Etat (1 981 016 935 FCFA) contre (383 000 000 FCFA) pour les bailleurs. L'exécution n'a cependant concerné que le financement de l'Etat et de (96,28%), celui des bailleurs a été de 0%. Seul le financement sur ressources internes est pris en compte à travers ce programme. Le programme création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé a été financé par l'Etat à hauteur de 7 409 409 225 174 FCFA et les PTF pour 4 442 211 172 FCFA.

Les taux d'exécution ont été respectivement de 99,3et 118,18% pour l'Etat et les PTF. Le taux d'exécution globale de ce programme reste élevé (101%) dont 99% pour le financement Etat et 107% pour financement PTF.

Pour 2012, ce programme a eu une dotation initiale de 6,455 milliards soit 12,48% du budget initial. Le total des actes modificatifs pris sur ce programme s'élève à 61 millions, ce qui a porté la dotation finale en crédits OS à 6,516 milliards, soit 6,91% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 6,138 milliards, soit un taux d'exécution de 94,20%.

Les dépenses de fonctionnement des différentes structures centrales et déconcentrées de l'Etat inscrites sur ce programme au titre 3 ont connu durant l'exercice 2012, des baisses de l'ordre de 45% sur le disponible à la fin du premier trimestre 2012 face aux moins-values de recouvrement de recettes fiscales et non fiscales de l'Etat constatées.

Cette mesure a eu des conséquences négatives sur le fonctionnement correct des services de l'Agriculture, notamment dans le bon déroulement des activités de suivi-évaluation et de coordination sectorielle. Des retards dans le déroulement des procédures de passation de marchés ont eu des impacts négatifs sur l'exécution du programme d'équipement des services (exécution à 22,74%) et sur le projet de modernisation et d'intensification agricoles (exécution à 4%).

En 2013, le programme a eu une dotation initiale de 18,167 milliards soit 13,92% du budget initial. Le total des actes modificatifs pris sur cet OS s'élève à – 4,921 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 13, 245 milliards, soit 10,67% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 11,587 milliards, soit un taux d'exécution de 87,48%.

2.4 Défis

En conformité avec la vision déclinée dans le PRACAS, le principal défi du secteur agricole sénégalais est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable. Il s'agit de mettre l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de :

- nourrir au mieux et durablement sur une base endogène les populations ;
- tirer profit des avantages du commerce international ;
- sécuriser et augmenter les revenus des ruraux ;
- procurer des emplois agricoles et non agricoles ;
- gérer durablement les ressources naturelles ;
- améliorer l'état nutritionnel des populations.

➤ Objectifs du secteur

Le MAER a pour but d'assurer l'autosuffisance alimentaire, de contribuer à la sécurisation nutritionnelle, et de procurer aux populations rurales, un meilleur niveau de vie. Ces aspects passent nécessairement par l'amélioration de la base productive, l'augmentation substantielle de la production en vue de sécuriser un surplus de rente, et un accompagnement de la production en amont et en aval par un soutien à la recherche, la formation, le conseil agricole et rural et l'accès au financement agricole.

➤ Objectif stratégique

Il s'agit pour le département, d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de développer les exportations agricoles pour l'amélioration de la balance commerciale, ainsi que celle du niveau de vie des populations.

➤ Objectifs spécifiques

Le Ministère en charge de l'Agriculture s'est inscrit dans la dynamique nationale de réforme budgétaire par une programmation et une budgétisation axées sur les résultats à travers l'adoption du DPPD, dont les objectifs sont les suivants :

- (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée,
- (ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée
- (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.
- (iv) Améliorer la coordination et le pilotage sectoriel

A partir des quatre objectifs globaux visés par le DPPD, quatre programmes principaux sont identifiés. Il s'agit de :

- La sécurisation de la base productive et le développement des infrastructures rurales ;
- L'augmentation de la production et la valorisation des produits agricoles ;
- Le financement et l'accompagnement de la recherche, le conseil et la formation agricole et rurale ;
- Le Pilotage et la Coordination Administrative du MAER.

Autour de chaque programme stratégique est rattaché un groupe d'actions concourant à l'atteinte des résultats visés.

AXE du PSE	Politique publique poursuivie par le MAER	Programmes du MAER	Actions
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	Atteindre l'autosuffisance et assurer la sécurité alimentaire	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Production de semences de pré bases et bases
			Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements hydro agricoles
			Réalisation, réhabilitation et entretien de fermes, de bassins de rétention, de bas-fonds, de forages et de vallées
			Sécurisation de l'investissement privé agricole
			Gestion durable des terres
			Adaptation aux changements climatiques
		Augmentation de la production, et Valorisation des produits agricoles	Augmentation de la production de Riz
			Relance de la filière arachidière
			Développement de la filière horticole
			Développement des autres filières
			Appui aux acteurs de la filière coton
			Renforcement/ organisation des filières et interprofessions
			Protection des cultures
			modernisation de l'équipement agricole
			Appui aux services déconcentrés
			Réfection et réalisation d'infrastructures rurales
			Gestion et contrôle de la qualité
		Financement et accompagnement de la recherche, de l'appui conseil et de la formation agricole et rurale	Recherche agricole
			Formation agricole / Renforcement des capacités des acteurs
			Appui institutionnel aux OPA, Filières et interprofession
			Appui Conseil agro-sylvo-pastoral
			Soutien au crédit rural
		Pilotage et Coordination Administrative du MAER	Accompagnement et mutualisation des acteurs (Professionnalisation des acteurs)
			Pilotage stratégique
			Coordination administrative

3. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

La mise en œuvre des programmes principaux devra permettre de rehausser la contribution de l'agriculture au développement économique et social par une augmentation du PIB agricole, une augmentation des revenus des acteurs, une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle, une plus grande résilience et une génération de plus d'emplois.

Cette problématique transparait à travers les points centraux suivants adressés par le PRACAS :

- Réduction de l'incidence de la pauvreté de 50% ;
- Augmentation du PIB du secteur en vue d'atteindre 15% en 2017 ;
- Couverture des besoins alimentaires ;
- Gestion durable des terres ;
- Adaptation aux changements climatiques et développement de la résilience.

La section suivante après une description des principaux résultats attendus du secteur, présente les programmes du ministère, leurs objectifs ainsi que les indicateurs de performance servant au suivi, et finalement la budgétisation à moyen terme pour l'horizon 2015-2017.

3.1 Présentation des programmes

Les programmes retenus à ce jour pour le MAER sont au nombre de quatre :

- Sécurisation et amélioration de la base productive ;
- Augmentation de la production, valorisation et mise en marché des produits agricoles;
- Accompagnement à la production : Financement, recherche, formation et appui conseil ;
- Pilotage et Coordination Administrative du MAER.

3.1.1 P.1 - Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

La base productive constitue le support de la production par la polarisation des piliers que constituent en ressources terres, en eaux et en unités de base de la reproduction, constituées par les semences pré base et base de bonne qualité. Le rythme des aménagements hydro-agricoles actuels, inférieur à 4000 ha/an reste très faible au regard des défis et des enjeux du développement agricole du pays. Les enjeux autour de l'amélioration et de la sécurisation de la base productive sont divers et doivent être correctement pris en compte. Les indicateurs ci-dessous traduisent les ambitions du Ministère à poursuivre la mise en œuvre des engagements de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), à intensifier les efforts en matière de maîtrise de l'eau et assurer une meilleure organisation de l'espace rural.

Pour atteindre les résultats escomptés, le programme mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est articulé autour des activités suivantes :

- Production de semences de pré bases, bases et leur certification,
- Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements hydro agricoles,
- Réalisation, réhabilitation et entretien de fermes, de bassins de rétention, de bas-fonds, de forages et de vallées,
- Sécurisation de l'investissement privé agricole,
- Gestion durable des terres,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Réalisation et réhabilitation des infrastructures agricoles (Pistes de production et infrastructures de stockage, transformation et conditionnement).

Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moy. terme PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
Renforcer les aménagements des terres agricoles		Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux de surface (cumul des superficies) ;	119 640	125 162	125 431	128 580	136 310		ha
		Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux Souterraines ³ ;	1 194	1 807	2 151	3 295	5 216		ha
		Superficies hydro agricoles aménagées des vallées et bas-fonds ⁴ ;	3 863	4 604	9 486	12 900	7 900		ha
		Superficie irriguées réhabilitées pour le riz ;	54 068	60 321	124 430	127 750	132 450		ha
	Le capital semencier est sécurisé		18 177 tonnes de semences certifiées d'arachide N2 collectées et stockées	La réglementation régionale de la CEDEAO sur les semences est transcrite dans la politique, la législation et la réglementation semencière nationale ; - Arrêté conjoint	- Conventions de transfert d'au moins deux centres de conditionnement des semences, signées entre le	- (dix) laboratoires semenciers régionaux sont équipés, fonctionnels et staffés ; Nombre de laborantins formés selon les normes CEDEAO et			

³ Les données de l'indicateur de superficies aménagées à partir des eaux souterraines proviennent de PAPIL, PAPSEN, PRODAM, ANIDA, PADERCA. Ces données ne sont pas des données cumulées mais ce sont des réalisations annuelles.

⁴ Les données de l'indicateur de superficies aménagées à partir des vallées et bas fonds proviennent de PADAER, PAPIL, PAPSEN, PADERCA, PASA-LMK, Etat/PRACAS, SODAGRI. Ces données ne sont pas des données cumulées mais ce sont des réalisations annuelles.

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moy. terme PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
Reconstituer le capital semencier					MAER et MEFP portant autonomie de Gestion de l'unité production de semences et vaccins de l'ISRA ;	Gouvernement et les privés concessionnaires;	OCDE ;		
		Qté de semence certifiée d'oignon violet de Galmi ;	0	0	0.3 (1)	0.36 (1)	0.50		T
		Qté de semence certifiée R2 d'arachide ;	1 354	9 146.6	15 140 (2)	20 000	27 000		T
		Qté de semence certifiée R1 de riz ;	1 705.5	2 848.6	3 500	4 500	5 500		T
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées de riz ;	1 314	1 872.8	2 335	2 335	2 335		ha
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'oignon ;	43 623	27 028.9	32 000	37 000	45 000		ha
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'arachide ;	0	0	2 000	3 000	4 000		ha
Amplifier la gestion durable des terres	La gestion durable des terres est amplifiée	Superficies de terres agricoles sous GDT		249,801	Détermination situation de référence superficie des terres agricoles sous gestion durable (2014)5 ; 249 801 ha	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable en 2016 par rapport à la superficie de		ha

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moy. terme PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
						durable en 2015 par rapport à la situation de référence (2014) ;	2015		
Construire et réhabiliter les infrastructures		Linéaire de pistes de production réalisé/réfectionné⁵	47,03	404,00	528,00	210,00	260,00		km
		Nombre d'infrastructures de stockage réalisées/réhabilitées⁶ ;	7	200	163	9	12		U
		Nombre d'infrastructures de conditionnement réalisées /réhabilitées⁷ ;		13	41	-	-		U

⁵ Données de DBRLA et des projets (PAPIL, PADAER, PAFA, PADERCA, PASA-LMK), PRODAM, SAED et ANIDA

⁶ Données de SAED, SODAGRI, ANIDA, DBRLA et projets (PADAER PASA-LMK, PAFA PADERCA), PRODAM

⁷ Données de ANCAR et PRODAM

3.1.2 P.2 - Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

L'utilisation des facteurs de production, d'intrants, de matériels agricoles, et la protection phytosanitaire concourent à doper la production et la productivité. Ce programme est articulé autour des actions suivantes :

- Augmentation de la production de Riz et Développement des autres céréales locaux,
- Relance de la Filière arachidière,
- Développement de la Filière horticole,
- Renforcement et structuration des filières et interprofessions/Appui aux acteurs de la filière coton,
- Protection des cultures,
- Modernisation de l'équipement agricole,
- Appui aux services déconcentrés,
- Gestion et contrôle de la qualité,
- Réfection et réalisation d'infrastructures rurales.

Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à Moy. T PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
Développer les filières agricoles prioritaires	Le rythme de valorisation des produits s'est accru	Finalisation et utilisation de la plateforme électronique (pour le ciblage des bénéficiaires de subventions);		Lettre circulaire du Ministre sur l'utilisation de la plateforme	Améliorations et appropriations apportées au système de la plateforme électronique	Finalisation du fichier de la plateforme ;	50% des intrants agricoles sont distribués via la plateforme électronique		
				Nombre de producteurs femmes codifié à travers la plateforme électronique	189 672	-	Pourcentage d'intrants agricoles distribués via la plateforme au profit de femmes		
		-Qté d'engrais subventionné mis en place par l'état	67 249	62 789	75 000	80 000	80 000		
		-Qté d'engrais subv cédés aux producteurs ;	47 539	37 956	75 000	80 000	80 000		
		Volume des exportations horticoles	67 597	85 414	106 528	140 824	170 374	157 500	T
		Volume des exportations d'arachide ;	28 462	12 757	100 000	125 000	150 000	150 000	T
		Volume des exportations de coton ; ⁸ <DDGTX§	12 784 dont 12 726 T	12 307 dont 11 691 T de coton fibre	Fi10674	Fi 13 175	Fi 15 300		T

⁸ Données de l'ANSD pour les années 2013 et 2014 – Projections de la SODEFITEX pour 2015-2017. Si les données de 2013 et 2014 concernent les exportations de coton-graine et de coton fibre, les données de projections concernent uniquement les données de coton fibre.

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à Moy. T PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
		de coton Fibre							
		Volume de la production globale céréalière ;	1 270 937	1 253 287	1 525 000	1725 000	2 025 000		T
		Volume de la production de riz irriguée ;	349 199	423 880	650 000	850 000	1 050 000	1 600 000	T
		Volume de la production de riz pluvial ;	86 954	130 706	190 000	250 000	325 000		T
		Volume de la production horticole ;	537 100	599 568	725 119	855 037	989 572		T
		Taux de Couverture des besoins Céréaliers	45%	45,3					%
		Taux de Couverture des besoins du riz par la production		57%	63%	68%	81%		%
		Quantité de coton Graine produite	32 248	28 818	26 545	31 000	36 000		
	Les normes sont respectées en termes de qualité des engrais	Un dispositif de contrôle de la qualité des engrais est mis en place ;		Finalisation et validation technique du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO/ C/REG/13/12/12	Adoption en Conseil des Ministres, du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO/ C/REG/13/12/12	Signature du décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO ;			

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à Moy. T PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
	Les normes sont respectées en termes de Pesticides autorisés	Réduction des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales	(348 pesticides non homologués en 2012)		- Réduction de 25%, des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1);	- Réduction de 25%, des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1);	- Réduction de 25%, des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1);		U
		- Destruction partielle de grands contenants vides de pesticide	Nombre de grands contenants vides en 2013 = 6 481		-Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide = 1620 ;	-Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (par rapport à la situation existante de 2015);	-Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (par rapport à la situation existante de 2016);		U
Moderniser les équipements agricoles	Les équipements agricoles sont	Nombre d'unités de matériel de traction animale (culture attelée) déployées, à			50 000 dont 15 000 semoirs	75 000 dont 20 000 semoirs	100 000 dont 25 000		U

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à Moy. T PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
	modernisés	la disposition des producteurs⁹ ;					semoirs		
		Nombre d'unités motorisées déployées à la disposition des producteurs¹⁰ ;	-	-	400 offset 22 disques 268 semoirs grandes cultures 15 Semoirs pour maraichage 70 bineuses fertiliseurs 6 lignes 80 charrues à 3 disques 20 herses à dent 35 charrues à soc 30 lames niveleuses 4 planteuses de manioc 10 épandeurs d'engrais 10 billoneuses à disque 30				

⁹ Chaque année, les besoins en matériel de traction animale s'élèvent à 349.600 unités, dont 87.400 semoirs. Ces unités comprennent tout matériel de culture attelé aux bovins, asins et équins, en l'occurrence les semoirs, houes sine, houes occidentales, souleveuses, harara, charrues, billonneuses, charrettes, etc.

¹⁰ Ce sont les unités tirés ou poussés par un tracteur et qui sont utilisés dans les itinéraires techniques ou pour le transport des produits agricoles.

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à Moy. T PRACAS	Unité
			2013	2014	2015	2016	2017		
					pulvérisateurs tractés 25 herses rotatives 30 arracheuses d'arachide				

3.1.3 P.3 - Financement et accompagnement de la recherche, de la formation agricole et rurale et de l'appui conseil

Le développement de la recherche, de la formation et du conseil agricole et rural permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités de production et assurer la relance du secteur.

Le programme est constitué des actions suivantes :

- Recherche agricole et rurale ;
- Formation agricole et rurale/renforcement des capacités des acteurs ;
- Appui institutionnel aux OPA, Filières et interprofession ;
- Conseil agricole et rural ;
- Soutien au crédit rural ;
- Accompagnement et mutualisation des acteurs (Professionnalisation des acteurs).

Programme 3 : Financement et accompagnement de la recherche, de la formation agricole et rurale et de l'appui conseil

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
Appuyer la recherche, la formation et le conseil agricole et rural	La recherche agricole est renforcée	Nombre d'Activités de recherche Clôturées ayant été ciblé au niveau de l'ISRA ;	30	34	32	25	25		U
		Nombre de projets de recherches agricoles financés par le FNRAA	20	27	34	20	24		U
		Nombre de technologies générées et/ou adaptées par le FNRAA	12	12	20	20	20		U
	Le savoir faire des producteurs est renforcé	Nombre de projets de formation financés par le FNDASP			2	2	2		U
	Les innovations technologiques sont adoptées par les producteurs	Nombre de projets de diffusion à grande échelle des innovations technologiques financés par le FNDASP			5	2	2		U
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par	97 307	173 693	310 000	341 000	375 100		U

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
				P'ANCAR ;					
	Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par P'ANCAR	7 785	17 369	31 000	34 100	37 510			
	Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED ;	152 609	152 866	180 000	190 000	200 000	210 000	U	
	Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED ;	---	50000	54000	57000	60000			
	Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI ;	2 000	2 500	4 000	5 000	6 000		U	
	Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI ;	---	---	---	---	---			
	Nombre de producteurs							U	

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
		bénéficiaires d'un appui conseil par la SODEFITEX ;	41 084	40 137	30 000	35 000	40 000		
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SODEFITEX ;	5153	3965	5500	6000	6500		
		Le nombre de conseils agricoles déployé par la SODAGRI	15	12	20	40	60		U
	La formation agricole est renforcée	Nombre d'allocataires de bourses de recherche agricole (ISRA)	49	56	30	20	20		U
		Nombre de jeunes diplômés sortants des écoles de formation sous tutelle/an BFPA;	68	93	70	70	70		U
		Effectifs des agents du MAER ayant bénéficiés d'une formation continue par la BFPA	106	168	50	150	250		U
		Nombre de producteurs formés par l'ANCAR ;	9 645	17 850	25 000	30 000	40 000		U
		Nombre de	4 671	2 228	3 976	4 373	4 811		U

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
		producteurs femmes formées par l'ANCAR ;							
		Nombre de producteurs formés par le BFPA	300	660	700	900	1 500		
		Nombre de producteurs femmes formées par le BFPA	85	108	49	120	250		
Promouvoir le financement du crédit rural	le crédit rural dispose d'un financement adapté	Volume total de financement de la production agricole par la CNCAS	14,319 885	17,898 622	20,000 000	23,000 000	25,000 000		Milliards
		Volume total de financement de la production agricole par le FADSR			2, 398	3,000	3,000		Milliards
		Volume du financement de la production de riz par la CNCAS ;	3,874 807	7,865 990	10,000 000	12,500 000	15,000 000		milliards
		Volume du financement de l'équipement agricole par la CNCAS ;	1,470 429	0,675368	0,800 000	1,200 000	1,500 000		milliards
	Le taux de renouvellement du	Taux de remboursement des crédits octroyés			Taux de remboursement des crédits	Taux de remboursement des crédits	Taux de remboursement des crédits		%

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
	financement à la production acceptable	pour la production totale par la CNCAS;	-	-	octroyés par la CNCAS en 2014	octroyés par la CNCAS en 2015	octroyés par la CNCAS en 2016		
		Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale par le FADSR;			Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2014	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2015	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2016		

3.1.4 Pilotage et Coordination Administrative du MAER

Le programme comporte les actions suivantes :

- Amélioration de la coordination administrative ;
- Renforcement du pilotage stratégique ;

Programme 4 : Pilotage et Coordination Administrative du MAER

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à moy. T. PRACAS	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
		Besoins additionnels en ressources humaines ;	0	43	400	150	100		U
		Nombre de départs à la retraite ;	43	18	50	42	50		U
		Nombre de départs pour des raisons autres que la retraite	40	25	-	-	-		U

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			cible à moy. T. PRACAS	U
			2013	2014	2015	2016	2017		
Renforcer le Pilotage stratégique	Le pilotage stratégique est renforcé	Nombre de documents de planification élaborés (RAP, DPPD)	-	-	3 Documents de planification élaborés (DPPD, PAP RAP n-1)	3 Documents de planification élaborés (DPPD, PAP, RAP n-1)	3 Documents de planification élaborés (DPPD PAP, RAP n-1)		U
		Nombre de contrats de performance signés avec les sociétés et agences et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation				Trois contrats de performances/ lettres de mission signés avec la SAED, la SODAGRI et l'ANIDA et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation ;	Deux contrats de performances signés avec l'ISRA et l'ANCAR, et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation ;		

3.2 Budgétisation à moyen terme

Les budgets alloués aux quatre programmes sont indiqués dans le tableau ci-après :

ALLOCATION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME en milliards CFA

Programmes	2 015		2 016		2 017		Total période	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	228, 528	83, 741	0	76, 686	0	90, 180	228, 528	223,454
Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	190, 970	70, 361	0	79, 342	0	75, 496	190, 970	222, 864
Financement, et accompagnement de la Recherche, de l'Appui Conseil et de la Formation agricole et rurale	23, 462	13, 660	0	16, 812	0	15, 506	23, 462	32, 023
Pilotage et Coordination Administrative du MAER	0,450	1, 309	0	1, 364	0	1, 370	0,450	3, 943
TOTAL GENERAL	443, 411	169, 071		174, 204		182, 552	443, 411	525,727

Budget prévu pour le Programme

Par titre de dépenses, la répartition des crédits du budget est la suivante :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Le montant des crédits est 1 946 471 740 F CFA contre 1 984 484 140 FCFA en 2014, soit une baisse de 38 012 400 F CFA en valeur absolue et -1,92% en valeur relative.

Le DPPD se veut être un document transparent et facilement lisible à tous points de vue. A cet effet, sa démarche est de bien distinguer tous les montants prévus pour les dépenses de personnel et ceux consacrés effectivement aux investissements.

Or la plupart des établissements publics, des agences, des projets et programmes du MAER bénéficient de transferts soit sous la forme de transferts courants ou de transferts en capital. Ces transferts étant des montants globaux versés aux structures concernées, ne permettent pas d'avoir une idée réelle des emplois effectivement rémunérés par l'Etat ou des montants réellement mis à la disposition des investissements.

Dans le cadre du DPPD, un effort de répartition a été fait de ces divers transferts en vue de distinguer la part des crédits de transferts objet de dépenses de personnel, de dépenses de biens et services, de transferts courants et de dépenses en capital/d'investissement. Il est à souligner que cet exercice est loin d'être

exhaustif, certaines structures qui bénéficient de ces transferts, n'ayant pas rendu leurs comptes de disponibles pour la répartition (ex la SAED).

En 2015, le total des crédits de dépenses de personnel du programme 1 « sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures », s'élève à 2 267 767 240 FCFA ; en effet, 2 189 458 000 FCFA, soit au moins 97% des dépenses de personnel de ce programme proviennent des transferts courants et des transferts en capital. Quant au programme 2 qui a pour objectif l'augmentation de la production et la valorisation des produits, les dépenses de personnel se totalisent à 1 708 572 240 FCFA, dont 656 043 540 FCFA sous forme de transferts. Le montant de ces crédits au titre du programme 3, le programme de financement et d'accompagnement à la recherche, la formation agricole et l'appui conseil aux producteurs, s'élève à 5 882 801 340 FCFA dont 5 549 100 000 FCFA représentent des transferts.

Les crédits pour dépenses de personnel du programme 4, le programme de soutien du MAER, est de 286 808 920 FCFA. Au total, en 2015, les dépenses de personnel s'élèvent à 10 145 949 740 FCFA.

En 2016 ET 2017, ces dépenses de personnel sont respectivement de 9 678 354 175 et de 9 694 570 197 FCFA.

Il n'a pas été possible d'associer des effectifs correspondants aux dépenses de personnel rémunérées par l'Etat du fait de la difficulté d'obtention des informations. Toutefois, les futures DPPD devront s'attacher à mettre des effectifs (par catégorie et par spécialité) en face de ces dépenses de personnel en vue de permettre l'appréciation de la performance de ces ressources dédiées au dépenses de personnel ;

Problèmes liés aux effectifs de personnel de soutien du MAER :

La baisse des effectifs constatée les années antérieures persiste au vu des nombreux départs (admission à la retraite, départs vers des projets, agences et organisations internationales).

De 2008 à 2013, l'effectif total du département est passé de 684 agents à 518 agents, soit une baisse de 166 agents en valeur absolue et -24,69% en valeur relative.

Par ailleurs, cette tendance baissière risque de se poursuivre si des mesures hardies ne sont pas prises car plus de 50% des effectifs sont sur la tranche d'âge 55-60 ans.

Cette situation a un impact négatif sur l'efficacité du secteur, d'où, encore une fois, la nécessité de recourir à des recrutements massifs satisfaisant à la fois les dimensions quantitative et qualitative et la mise en place d'un système de motivation gage d'une fidélisation du personnel.

Il est à saluer le récent recrutement de 59 agents pour le secteur qui concerne 13 ingénieurs agronomes, 10 ingénieurs des travaux agricoles, 15 agents techniques d'agriculture et 21 autres postes à vocation interministérielle.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2015, les crédits de fonctionnement prévus s'élèvent à 1 089 753 000 F CFA contre 1 167 450 000 F CFA pour la gestion 2014, soit une baisse de 77 697 000 F CFA en valeur absolue et 6,66% en valeur relative.

Des mesures nouvelles ont été accordées sur ce titre pour un montant total de 337 500 000 F CFA destinées principalement à renforcer les moyens des structures déconcentrées (DRDR, SDDR, centres de formation) conformément à la territorialisation des politiques publiques.

Avec la répartition des transferts selon leur destination effective, les dépenses de fonctionnement en 2015 se totalisent plutôt à 4 290 578 000 FCFA. En omettant la part des transferts même de capital qui servait au

fonctionnement, les dépenses de fonctionnement (du titre 3) seraient simplement de 1 089 753 000 FCFA. En 2016 et 2017, elles s'élèveraient respectivement à 4 138 503 000 FCFA et 4 065 903 000 FCFA.

Titre 4 : Transferts courants

Les crédits sur ce titre s'élèvent à 20 607 126 000 F CFA contre 6 807 126 000 F CFA pour l'année 2014, soit une hausse de 13 800 000 000 F CFA en valeur absolue et 202,73% en valeur relative.

Cette hausse s'explique principalement par le transfert sur ce titre, pour plus de lisibilité et de sincérité, des crédits à caractère de fonctionnement des structures autonomes (sociétés nationales, agences) auparavant budgétisés au titre 6 (transfert en capital) et du montant destiné à la subvention des intrants agricoles pour faciliter l'accès aux facteurs de production aux acteurs du monde rural.

Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat

Elles s'élèvent à la somme de 95 958 000 000 F CFA en 2015, contre 70 026 351 000 F CFA en 2014, soit une hausse de 25 931 649 000 F CFA en valeur absolue et 37,03% en valeur relative.

Ces dépenses sont financées, d'une part, sur ressources internes à hauteur de 2 785 000 000 F CFA et, d'autre part, sur ressources externes à hauteur de 93 173 000 000 F CFA.

En 2016 et 2017, les investissements exécutés par l'Etat se fixeraient respectivement à 97 088 000 000 F CFA et 102 350 000 000 F CFA.

Titre 6 : Transfert en capital

Les crédits prévus sur ce titre s'élèvent à 46 035 000 000 F CFA, contre 54 555 000 000 F CFA pour la gestion 2014, soit une baisse de 8 520 000 000 F CFA en valeur absolue et 15,62% en valeur relative.

Globalement, le budget d'investissement du MAER (titres 5 et 6) pour la gestion 2015 s'élèvent à 141 993 000 000 F CFA contre 124 581 351 000 F CFA en 2014, soit une augmentation de 17 411 649 000 F CFA en valeur absolue et 13,98% en valeur relative.

Ce budget est financé sur ressources internes à hauteur de 48 820 000 000 F CFA et sur ressources extérieures pour 93 173 000 000 F CFA.

En 2016 et 2017, les transferts en capital avoisineraient respectivement F CFA et 52 957 275 000 F CFA.

Dépenses en capital : Investissements exécutés par l'Etat et Transfert en capital

Malgré l'effort initial de classification fait au niveau des transferts en capital, le travail de reclassification mené au niveau des transferts en capital et des investissements exécutés par l'Etat, a permis d'obtenir les niveaux ci-après pour les investissements exécutés par l'Etat pour le DPPD : en 2015, ils s'élèvent à 92 344 495 000 FCFA (pour un montant de 95 958 000 000 FCFA dans le budget classique) ; en 2016 et 2017, ces investissements montent respectivement à 96 556 000 000 FCFA et 96 991 000 000 FCFA.

En ce qui concerne les transferts en capital, en 2015 ils se fixent à 43 685 675 000 FCFA. Ils seraient de 49 814 675 000 FCFA et de 52 957 275 000 FCFA pour 2016 et 2017.

Projets et programmes :

En vue d'atteindre à terme, les objectifs fixés, les projets ci-après constituent la priorité en 2015 :

- les projets d'aménagement hydro-agricoles avec principalement le PNAR pour 6 milliards,
- le projet d'irrigation et de gestion des ressources en eau pour 21,548 milliards,
- le projet d'aménagement de 1 000 ha de bas-fonds pour 1,5 milliard)
- le programme de réalisation de corridors céréaliers pour 20 milliards ;
- la mise en place de projets d'agrégation sur les filières à haute valeur ajoutée pour 3 milliards ;

- le programme d'équipement du monde rural pour 16 milliards dont 12 milliards par le biais de la coopération avec le Brésil ;
- le financement à la restructuration de la filière arachide pour 12 milliards.

4. CADRE DE PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

4.1 Coordination et pilotage

Des actions majeures sont définies pour assurer le suivi de l'atteinte des objectifs sectoriels décliné en cinq (5) programmes.

Une centralisation à différents niveaux (départemental, régional et national) est nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble des actions avec les objectifs du DPPD et pour faciliter le dialogue avec les partenaires au développement sur la programmation des efforts et l'allocation des ressources.

Dès lors, le souci du Gouvernement est d'assurer que les actions que mènent les différents acteurs et partenaires soient en cohérence et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le PSE, notamment son volet agricole (PRACAS).

Il sera ainsi mis en place dans les meilleurs délais, un comité de pilotage du DPPD par arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. Sous la présidence du Secrétaire Général du MAER, ce comité qui comprendra les structures centrales phares du Ministère, aura en charge de veiller à la réalisation à bonne date des différents documents de planification et de suivi (DPPD, PAP, RAP). Il procédera à l'approbation des différents documents avant leur validation.

Ce comité élargi aux représentants du MEFP, de certains ministères techniques, d'OP faîtières, à la Société Civile, aux représentants des partenaires au développement, organisera la revue annuelle du DPPD qui se tiendra avant la fin du mois de juin de chaque année.

La DAPSA assurera le Secrétariat de ce comité de pilotage.

4.2 Dispositif de suivi évaluation

Le DPPD étant un outil de planification stratégique et opérationnelle qui vise la traçabilité des dépenses publiques et le suivi évaluation des résultats, son suivi et son analyse renseigne sur la qualité et la pertinence des orientations stratégiques déclinées au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural.

Les principaux instruments du suivi physique et financier reposent sur deux paliers : le dispositif de suivi-évaluation interne propre aux projets et programmes et le dispositif de suivi-évaluation central de la DAPSA.

Le DPPD doit réussir une intégration et une cohérence de ces différentes actions menées par des structures diversifiées dont les interventions convergent vers les objectifs sectoriels.

La DAPSA sera chargée de manière spécifique de mettre en œuvre les activités qui doivent alimenter le système de suivi évaluation et de capitalisation.

Ce suivi régulier qui concerne tant les aspects physiques que financiers est renforcé par la supervision et le suivi-évaluation externe respectivement effectué conjointement par le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement dans le premier cas et, par le Ministère à travers la DAPSA dans le second cas.

Un accent particulier sera mis sur le dialogue intersectoriel notamment avec le ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue d'une meilleure opérationnalisation du CNIS/GDT.

5. ANNEXES :

1. TABLEAU SUR L'EVOLUTION DES RESULTATS TECHNIQUES ATTENDUS

PROGRAMME 1	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES		
				2015	2016	2017
	Sécurisation du capital semencier		18 177 tonnes de semences certifiées d'arachide N2 collectées et stockées	La réglementation régionale de la CEDEAO sur les semences est transcrite dans la politique, la législation et la réglementation semencière nationale ; Arrêté conjoint MAER et MEFP portant autonomie de Gestion de l'unité production de semences et vaccins de l'ISRA ;	Conventions de transfert des centres de conditionnement des semences, signées entre le Gouvernement et les privés concessionnaires;	(dix) laboratoires semenciers régionaux sont équipés, fonctionnels et staffés ; Nombre de laborantins formés selon les normes CEDEAO et OCDE ;

Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Quantité de semences certifiées, y compris (CRS1) : Quantité de semences d'arachide certifiées produites, collectées et stockées ;	Qté de semence certifiée d'oignon violet de Galmi ;	0	0.3	0.36	0.50
		Qté de semence certifiée R2 d'arachide ;	9 146.6	15 140	20 000	27 000
		Qté de semence certifiée R1 de riz ;	2 848.6	3 500	4 500	5 500
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées de riz ;	1 872.8	2 335	2 335	2 335
				2015	2016	2017
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'oignon ;	27 028.9	32 000	37 000	45 000
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'arachide ;	0	2 000	3 000	4 000
	rythme d'aménagement des terres	Superficies hydro agricoles aménagées en eau de surface (cumul)	125 162	125 431	128 580	136 310
		Superficies hydro agricoles aménagées en eau Souterraine ;	1 807	2 151	3 295	5 216
		Superficies hydro agricoles aménagées des vallées et bas-fonds ;	4 604	9 486	12 900	7 900
		Superficie irriguées réhabilitées pour le riz ;	60 321	124 430	127 750	132 450
	Amplification de la gestion durable des terres	CRS) - Superficies de terres agricoles sous GD (<i>non forestières</i>)	249 801	Détermination situation de référence superficie des terres agricoles sous gestion durable (2014) 249 801	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable en 2015 par rapport à la situation de référence (2014) ;	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable en 2016 par rapport à la superficie de 2015 ;
	Construction et réhabilitation des infrastructures rurales	Linéaire de pistes de production réalisé/réfectionné ¹¹	404,00	528,00	210,00	260,00
		Nombre d'infrastructures de stockage réalisées/réhabilitées ¹² ;	200	163	9	12

¹¹ Données de DBRLA et des projets (PAPIL, PADAER, PAFA, PADERCA, PASA-LMK), PRODAM, SAED et ANIDA

¹² Données de SAED, SODAGRI, ANIDA, DBRLA et projets (PADAER PASA-LMK, PAFA PADERCA), PRODAM

		Nombre d'infrastructures de conditionnement réalisées /réhabilitées¹³;	13	41	-	-
--	--	--	-----------	-----------	----------	----------

¹³ Données de ANCAR et PRODAM

PROGRAMME 2	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE 2014	CIBLES		
				2015	2016	2017
Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Qté d'intrants subv. aux producteurs, (y compris CRS2, sa mise en œuvre avec la finalisation et l'utilisation de la plateforme électronique pour les subv aux intrants)	Finalisation et utilisation de la plateforme électronique (pour le ciblage des bénéficiaires de subventions)	Lettre circulaire du Ministre sur l'utilisation de la plateforme	Améliorations et appropriations apportées au système de la plateforme électronique	Finalisation du fichier de la plateforme ;	50% des intrants agricoles sont distribués via la plateforme électronique pour le ciblage des bénéficiaires de subventions ;
		Nombre de producteurs femmes codifiés à travers la plateforme électronique	189 672	-	-	-
		-Qté d'engrais subv mis en place par l'Etat;	62 789	75 000	80 000	80 000
		-Qté d'engrais subv cédés aux producteurs ;	37 956	75 000	80 000	80 000
	Mise en place du dispositif de contrôle de la qualité des engrais		Finalisation du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO C/LEG/13/13/12	Validation technique finale du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO C/LEG/13/13/12	Signature du décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO ;	
	Volume de la production végétale	Volume de la production globale céréalière ;	1 253 287	1 525 000	1 725 000	2 025 000
		Volume de la production de riz irriguée ;	423 880	650 000	850 000	1 050 000
		Volume de la production de riz pluvial ;	130 706	190 000	250 000	325 000
		Volume de la production horticole ;	599 568	725 119	855 037	989 572
	Volume des exportations de produits agricoles	Volume des exportations horticoles ;	85 414	106 528	140 824	170 474
		Volume des exportations d'arachide ;	12 757	100 000	125 000	150 000
		Volume des exportations de coton ;	12 307, dont 11 691 Fi	10 674 Fi	13 175 Fi	15 300 Fi

PROGRAMME 2	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE 2014	CIBLES		
	Modernisation de l'équipement agricole	Nombre d'unités de traction animale déployées, à la disposition des producteurs ;	16 800 (dont 7 000 semoirs) en 2014	50 000 unités dt 15 000 semoirs	75 000 dont 20 000 semoirs	100 000 dont 25 000 semoirs
		Nombre d'unités motorisées déployées, à la disposition des producteurs ;	50 tracteurs et 185 groupes motopompe (en 2014)	300	250	75
		Nombre d'unités tractées déployées à la disposition des producteurs;		400 offset 22 disques 268 semoirs grandes cultures 15 Semoirs pour maraichage 70 bineuses fertiliseurs 6 lignes 80 charrues à 3 disques 20 herses à dent 35 charrues à soc 30 lames niveleuses 4 planteuses de manioc 10 épandeurs d'engrais 10 billonneuses à disque 30 pulvérisateurs tractés 25 herses rotatives 30 arracheuses d'arachide		
Respect des normes en termes de qualité des engrais et de pesticides		Réduction des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et	348 pesticides non homologués en 2012	- Réduction de 25%, des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations	- Réduction de 25%, des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations	- Réduction de 25%, des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations

PROGRAMME 2	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE 2014	CIBLES		
				nationales et internationale;	nationales et internationales;	nationales et internationales
	autorisés	internationale;		Formation de 9 ouvriers qualifiés sur la manipulation du presse-fût. -Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (soit 1620);	-Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (par rapport à la situation existante de 2015);	-Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide(par rapport à la situation existante de 2016); ;
		-Destruction des grands contenants vides de pesticide	Nombre de grands contenants vides en 2013 = 6 481			

PROGRAMME 3	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES		
				2015	2016	2017
Financement et accompagnement de la recherche, de la formation agricole et rurale et de l'appui conseil						
	Recherche agricole	Nombre d'Activités de recherche clôturées ayant été ciblé au niveau de l'ISRA	34	32	25	25
	Appui conseil	Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANCAR ;	30 000	40 000	50 000	60 000
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED ;	152 866			
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI ;	2 500	4 000	5 000	6 000
Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODEFITEX ;		40 137	43 000	46 000	50 000	

PROGRAMME 3	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES		
	Formation agricole et rurale dans les centres sous tutelle du MAER	Nombre d'allocataires de bourses de recherche (ISRA)	56	30	20	20
		Nombre de jeunes diplômés sortants des écoles de formation sous tutelle/an ;	93	95	150	160
		Effectifs des agents du MAER bénéficiaires de formation continue ;	168	50	150	250
		Nombre de producteurs formés par l'ANCAR ;	17 850	25 000	30 000	40 000
	Volume du financement de la production agricole octroyé par la CNCAS	Volume total de financement de la production ;	17,898 622	20,000 000	23,000 000	25,000 000
		Volume du financement de la production de riz ;	7,865 990	10,000 000	12,500 000	15,000 000
		Volume du financement de l'équipement agricole ;	0,675368	0,800 000	1,200 000	1,500 000
	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en année n-1	Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale ;		Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2014	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2015	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2016
		Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production de riz ;		Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production de riz en 2014 ;	Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production de riz en 2015 ;	Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production de riz en 2016 ;
		Taux de remboursement des crédits octroyés pour l'équipement agricole ;		Taux de remboursement des crédits octroyés pour l'équipement agricole en 2014;	Taux de remboursement des crédits octroyés pour l'équipement agricole en 2015;	Taux de remboursement des crédits octroyés pour l'équipement agricole en 2016;

PROGRAMME 4	INDICATEURS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES		
				2015	2016	2017
Pilotage et Coordination Administrative du MAER	Gap des besoins en ressources humaines	Besoins additionnels en ressources humaines ;	43	317	150	100
		Nombre de départ à la retraite ;	18	50	42	50
		Nombre des départs pour des raisons autres que la retraite ;		-	-	-
	Opérationnalisation du Pilotage et de la Coordination y compris CRS : (Contrats de performance et lettres de mission signés entre le MAER, le MEFP et des établissements publics)	Nombre de contrats de performance signés avec les sociétés et agences et mises en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation	-	-	1.1.2. Trois contrats de performances/ lettres de mission signés avec la SAED, la SODAGRI et l'ANIDA et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation ;	1.1.3. Deux contrats de performances signés avec l'ISRA et l'ANCAR et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation ;
		Nombre de documents de planification élaborés	-	3 Documents de planification élaborés (DPPD PAP RAPn-1)	3 Documents de planification élaborés (DPPD PAP RAPn-1)	3 Documents de planification élaborés (DPPD PAP RAPn-1)
		L'écart entre taux d'exécution du budget base LFI et taux d'exécution base LFR tend vers zéro ;	23,98%	0	0	0

2. ANNEXE : TABLEAU BUDGETISATION PAR PROGRAMME ET NATURE DE DEPENSE

PROGRAMMES (millions FCFA)	NATURE CREDITS	2015	2016	2017	TOTAL
Programme 1: Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Personnel	2 267,8	1 774,4	1 776,0	5 818,2
	Bien & Services	1 397,3	1 263,3	1 263,3	3 923,9
	Investissement	50 094,0	38 417,0	51 877,0	141 078,0
	Transferts en K	25 870,0	31 119,0	33 525,0	90 464,0
	Transferts courants	4 112,3	4 112,3	4 112,3	12 336,9
Total Programme 1: Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales		83 741,4	76 686,0	90 179,6	250 607,0
Programme 2: Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Personnel	1 708,6	1 721,9	1 723,9	5 154,4
	Bien & Services	927,5	909,5	836,9	2 673,9
	Investissement	40 011,5	54 152,0	48 578,0	142 741,5
	Transferts en K	18 913,4	13 758,4	15 557,0	48 228,8
	Transferts courants	8 800,0	8 800,0	8 800,0	26 400,0
Total Programme 2: Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles		70 361,0	79 341,8	75 495,8	225 198,6
Programme 3: Financement et accompagnement de la recherche, de la formation agricole et rurale et de l'appui conseil	Personnel	5 882,8	5 889,5	5 896,3	17 668,6
	Bien & Services	1 529,9	1 529,9	1 529,9	4 589,6
	Investissement	4 569,5	4 369,0	4 119,0	13 057,5
	Transferts en K	1 592,3	4 937,3	3 875,3	10 404,8
	Transferts courants	85, 9	85, 9	85, 9	257,7
Total Progr.3: Financement et accompagnement de la recherche, formation agricole et appui conseil		13 660,3	16 811,5	15 506,3	45 978,2
Programme 4: Pilotage et Coordination Administrative du MAER	Personnel	286,8	292,5	298,4	877,7
	Bien & Services	435,9	435,9	435,9	1 307,6
	Investissement	150,0	150,0	150,0	450,0
	Transferts en K	0,0	0,0	0,0	0,0
	Transferts courants	436,0	486,0	486,0	1 407,9
Total Programme 4: Pilotage et Coordination Administrative du MAER		1 308,6	1 364,4	1 370,2	4 043,2

3. ANNEXE : TABLEAU DES SOURCES DE FINANCEMENT PAR PROGRAMME

PROGRAMME 1 :	2015	2016	2017	TOTAL
Total des Dépenses (millions FCFA)	83 741,4	76 686,0	90 179,6	250 607,0
Personnel	2 267,8	1 774,4	1 776,0	5 818,2
Biens & services	1 397,3	1 263,3	1 263,3	3 923,9
Investissement	50 094,0	38 417,0	49 503,0	138 014,0
Transfert en capital	25 870,0	31 119,0	33 525,0	90 514,0
Transferts courants	4 112,3	4 112,3	4 112,3	12 336,9
Total des Ressources (millions FCFA)				
Budget : Crédit de Paiement (CP)	83 741,4	76 686,0	90 179,6	
BN	35 424,4	40 075,0	41 183,6	
Dons/Subventions	27 748,0	21 027,0	25 527,0	
Prêts	25 426,0	18 500,0	26 450,0	
<i>AUTRES SOURCES</i>	2 150,0	74,0		
Autorisation d'Engagement Total (AE)	228 528,0	0	0	
Investissement	138 014,0	0	0	
Transferts en capital	90 514,0	0	0	

PROGRAMME 2 :	2015	2016	2017	TOTAL
Total des Dépenses (millions FCFA)	70 361,0	79 341,8	75 495,8	225 198,6
Personnel	1 708,6	1 721,9	1 723,9	5 154,4
Biens & services	927,5	909,5	836,9	2 673,9
Investissement	40 011,5	54 152,0	48 578,0	142 741,5
Transfert en capital	18 913,4	13 758,4	15 557,0	48 228,8
Transferts courants	8 800,0	8 800,0	8 800,0	26 400,0
Total des Ressources				
Budget : Crédit de Paiement (CP)	70 361,0	79 341,8	75 495,8	
BN	30 219,5	27 730,8	28 356,8	
Dons/Subventions	24 760,0	32 772,0	32 089,0	
Prêts	14 747,0	18 549,0	14 023,0	
<i>Autres sources (hors budget)</i>	2 200,0	234,0		
Autorisation d'Engagement Total (AE)	190 970,3	0	0	
Investissement	142 741, 5	0	0	
Transferts en capital	48 228,8	0	0	

PROGRAMME 3 :	2015	2016	2017	TOTAL
Total des Dépenses (millions FCFA)	13 660,3	16 811,5	15 506,3	45 978,2
Personnel	5 882,8	5 889,5	5 896,3	17 668,6
Biens & services	1 529,9	1 529,9	1 529,9	4 589,6
Investissement	4 569,5	4 369,0	4 119,0	13 057,5
Transfert en capital	1 592,3	4 937,3	3 875,3	10 404,8
Transferts courants	85, 9	85,9	85,9	257,7
Total des Ressources				
Budget : Crédit de Paiement (CP)	13 660,3	16 811,5	15 506,3	
BN	9 120,8	12 592,5	11 657,3	
Dons/Subventions	1069,5	869,0	619,0	
Prêts	3 500,0	3 500,0	3 500,0	
Autorisation d'Engagement Total (AE)	23 462,3	0	0	
Investissement	13 057,5	0	0	
Transferts en capital	10 404,8	0	0	

PROGRAMME 4 :	2015	2016	2017	TOTAL
Total des Dépenses (millions FCFA)	1 308,6	1 364,4	1 370,2	4 043,2
Personnel	286,8	292,5	298,4	877,8
Biens & services	435,9	435,9	435,9	1 307,6
Investissement	150,0	150,0	150,0	450,0
Transfert en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts courants	436,0	486,0	486,0	1 307,9
Total des Ressources				
Budget : Crédit de Paiement (CP)	1 308,6	1 364,4	1 370,2	
BN	1 308,6	1 364,4	1 370,2	
Dons/Subventions	0	0	0	
Prêts	0	0	0	
Autorisation d'Engagement Total (AE)	450			
Investissement	450,0			
Transferts en capital	0			

4. ANNEXES : Paramètres méthodologiques :

Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales – Paramètres méthodologiques

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux de surface (cumul) ;	ha	Relevés	- Recensement exhaustif des aménagements annuelle Fréquence : annuelle	Période : fin d'année	. SODAGRI . SAED/Banque de Données Socio-économiques	Base de données SAED, SODAGRI PV de réception
Superficies hydro agricoles aménagées à partir eau Souterraine ;	ha	Relevés	Recensement annuel Fréquence : annuelle	Fin d'année	Bases de données PAPSEN, PAPIL, PADERCA, PRODAM, ANIDA)	Pv de réception
Superficies hydro agricoles aménagées des vallées et bas-fonds ;	ha	Relevés	Recensement annuel Fréquence : annuelle	Fin d'année	Base de données SODAGRI, PAPSEN, PAPIL, PASA-LMK, PADERCA, PASA-LMK, ETAT/PRACASS	Pv et visites sites Rapport d'activités
Superficie irriguées réhabilitées pour le riz ;	ha	Relevés	. PV de réception . Visite de sites . Rapports techniques	Fin d'année	Base de données rapport annuel des structures	Pv réception visites de site

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
			(SODAGRI SAED PAPSEN PRODAM DBRLA et projets PADAER)		SODAGRI et SAED	
Quantité de semences certifiées produites collectées et stockées (CRS)			Collecte administrative		DA	Decret et arrêtés d'application ministériels, portant mise en œuvre de la réglementation nationale sur les semences; RAP du MAER, mission de terrain par la DUE pour les laboratoires fonctionnels et équipés;
Qté de semence certifiée d'oignon violet de Galmi ;	T		Rapport hebdo DA	Décembre à avril	DRDR et DA	Rapport DA
Qté de semence certifiée R2 d'arachide ;	T	Pesé	Rapport hebdomadaire DA Fiches de déclarations de cultures Fréquence annuelle	Décembre à avril	DRDR DA Rapport de synthèse	Rapport DA
Qté de semence certifiée R1 de riz ;	T	Pesé	Rapport hebdomadaire DA Fiches de déclarations de cultures	Décembre à avril	DRDR	

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
Superficie contractée pour la production de semences certifiées de riz ;	ha	Cumul des superficies déclarées	Exploitation des Fiches de déclaration Fréquence annuelle pluviale et bi-annuelle pour l'irrigué	Avril- Mai-juin	Rapport des DRDR et DA Rapport synthèse	Rapport DA
Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'oignon ;	ha		Données venant des DRDR	Décembre à avril	DRDR	
Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'arachide ;	ha	Cumul des superficies déclarées	Exploitation de Fiche de déclaration de culture Fréquence annuelle pluviale et bi-annuelle pour l'irrigué	Avril- Mai-juin	Rapport des DRDR Rapport synthèse	Rapport DA
Superficies de terres agricoles sous GDT	ha	Somme des superficies ayant reçu au moins une technologie GDT	Enquête producteurs compilations des données projet et programme	Décembre à avril	INP et projets et programmes DBRLA et projets sous tutelles (BARVAFOR PAPIL PPHV) ANCAR ASPRODEB	Rapport d'enquête Base de données Rapport annuel des projets
Linéaire de pistes de production réalisé/réfectionné ;	km	Mesure	Exploitation des Pv de réceptions Fréquence annuelle	Fin d'année	Structures DBRLA PAPIL PASA PRODAM,SAED, ANIDA,SODAGRI	Pv de réceptions

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
Nombre d'infrastructures de stockage réalisées/réhabilitées ;	U	Recensement	.PV de réception .Visite .Rapports techniques	Fin d'année	SODAGRI SAED ANIDA DBRLA, DMER	PV de réception
Nombre d'infrastructures de transformation réalisées /réhabilitées ;	U	Recensement	PV de réception .Visite .Rapports techniques	Fin d'année	Structures (PAFA)	PV de réception
Nombre d'infrastructures de conditionnement réalisées /réhabilitées;	U	Recensement	PV de réception .Visite .Rapports techniques	Fin d'année	PRODAM, PAPSEN, ISRA	PV de réception

ANNEXE : paramètres méthodologiques

Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles – Paramètres méthodologiques

Indicateurs	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
(CRS) Finalisation et utilisation de la plate forme électronique (pour le ciblage des bénéficiaires de subventions) ;		Cumul du nombre de producteurs codifiés avec des informations correctes	annuelle		DAPSA	
-Qté d'engrais subv mis en place/distribués par l'Etat	T	décompte	Exploitation des PV de réception en provenance des DRDRs -Annuelle	Juin à Aout	DA	PV de réception en provenance des DRDRs
-Qté d'engrais subv cédés aux producteurs par l'état ;	T	idem	idem			
Volume des exportations horticoles ;	T	Agrégation des déclarations aux niveaux de postes de control	Fiches de collecte	Journalière-hebdomadaire	Rapport annuel DPV + rapport annuel Dhort	Bulletin DPV/Dhort
Volume des exportations d'arachide ;	T	pesage	Fiche de collecte	Toute l'année/annuelle Période de commercialisation	Rapport DPV	Bulletins mensuel de la DPV
Volume des exportations de coton ;	T	Cumul bordereaux de livraison- Ou bien	Fiche d'égrenage/ Annuelle	Nov-Mars/ 31 déce	Rapport SODEFITEX	ANSD

Indicateurs	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
		Production attendue x rendement fibre				
Quantité de coton Graine produite	T	Comptage	Fiche de collecte / journalière	Nov Mars Fin Avril pour la campagne	Rapport Sodefitex	ANSD
Volume de la production globale céréalière ;	T	Superficie x rendement moyen	Enquêtes par sondage/ Annuel	Juil -Oct- Prévision octobre Définitive Mars	Rapport DAPSA	Base de données DAPSA
Volume de la production de riz irriguée ;	T	Cumul sodagri et SAED	Télé-détection pour superficie, Pose de carré pour rendement SAED/2fois par an SODAGRI à déterminer	Juil-Oct Fev-Juil- Mars- Aout	Rapport SAED Rapport Sodagri	Dapsa sodagri saed pnar
Volume de la production de riz pluvial ;	T	Superficie x rendement moyen	Enquêtes par sondage- Annuel	JuilOct- Prévioctobr Def Mars	Rapport DAPSA	Base de donnée DAPSA
Volume de la production horticole ;	T	Estimation à partir des quantités de semences utilisées	Questionnaire d'enquête remis aux OP /annuel	Sept) oct°mars Mai juillet	Dhort rapport	Organisations P
Taux de Couverture des besoins Céréaliers	%	Disponibilité en céréale /besoins	Compilation des données/ Annuel	Mars Avril	Rapport dapsa	Rapport DA
Taux de Couverture des besoins du riz par la production	%	Production /besoins	Compilation des données/ Annuel	Mars Avril	Rapport dapsa	Rapport DA
Un dispositif de						Décret et textes

Indicateurs	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
contrôle de la qualité des engrais est mis en place ;						d'application du règlement de la CEDEAO signés
Réduction des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationale;	U	comptage	visites d'inspection/ mensuelles	Toute l'année	DPV	Rapport de mission dpv
-Destruction des grands contenants vides de pesticide	U	comptage	Enquête et collecte	Toute l'année/annuelle	DPV	Rapport de mission dpv
Nombre d'unités pour cultures attelées déployées, à la disposition des producteurs ;	U	Comptage	recensement-annuel	annuelle	DMER	Rapports DRDR
Nombre de tracteurs déployés, à la disposition des producteurs ;	U	Comptage	recensement-annuel	annuelle	DMER	Rapports DRDR

ANNEXE : Paramètres méthodologiques

Programme 3 : Financement et accompagnement de la recherche, de la formation agricole et rurale et de l'appui conseil -

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
Nombre d'Activités de recherche Clôturées ayant été ciblé au niveau de l'ISRA ;	U	Décompte	Annuellement	Début Novembre par le comité scientifique et technique	Rapport du comité scientifique et technique	Rapports d'activité
Nombre de projets agricoles financés par le FNRAA		Décompte	Appel à proposition à la demande	À chaque approbation du comité de pilotage et de gestion	PV du comité de pilotage et de gestion	Contrat d'association signé avec les équipes
Nombre de technologies générées et/ou adoptées FNRAA		Décompte	-Suivi des projets -Annuellement	Décembre	Rapport technique d'activités	-Brochures -fiches techniques
Volume de financement des projets de recherche agricoles par le FNRAA		Décompte des montants	Revue documentaire	À chaque approbation du comité de pilotage et de gestion	PV du comité de pilotage et de gestion	
Nombre de projets de formation financés par le FNDASP		Décompte des projets	Appel à proposition à la demande	À chaque approbation des comités technique et de gestion	PV des comités technique et de gestion	Contrat de prestation de service
Nombre de projets de diffusion à grande échelle des innovations		Décompte des projets	Appel à proposition à la demande	À chaque approbation des comités technique et de gestion	PV des comités technique et de gestion	Contrat de prestation de service

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
technologiques financés par le FNDASP						
Nombre de projets d'appui institutionnel financés par le FNDASP	U	Décompte des projets	Appel à proposition à la demande	À chaque approbation des comités technique et de gestion	PV des comités technique et de gestion	Contrat de prestation de service
Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANCAR ;	U					
Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED ;	U	Recensement	Enquête Une fois par an	Fin de campagne hivernage	Rapport technique	
Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI ;	U	Recensement	Enquête Une fois par an	Fin de campagne hivernage	Rapport technique	

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
Nombre de conseiller agricoles déployés par la SODAGRI		Dénombrement	Rapports techniques	Une fois par an	Rapport annuel	
Nombre d'allocataires de bourses de recherche agricole (ISRA)	U	Décompte	Annuellement	Mai et Juin	PV du comité de sélection	Conventions signés
Nombre de jeunes diplômés sortants des écoles de formation sous tutelle/an ; BFPA	U	Décompte	Revue documentaire annuelle	Juillet/Aout	Rapport d'activités des établissements à la fin de l'année.	PV des jurys
Effectifs des agents du MAER ayant bénéficiés d'une formation continue	U	Décompte	Revue documentaire annuelle	Janvier n+1	Rapport d'activités	Listes de présence
Nombre de producteurs formés par l'ANCAR ;	U					
Formation des producteurs BFPA	U	Décompte	Revue documentaire	Janvier n+1	Rapport d'activités	Listes de présence
Opérationnalisation de la filière de maïs						
Volume total de financement de la	Milliards	Cumul des financements	Revue documentaire	Janvier n+1	Rapports d'activités et Rapports suivi	Relevés BCEAO,

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
production agricole par le FADSR;		accordés			évaluation FADSR	justificatifs de virement
Volume du financement de la production de riz ;	milliards					
Volume du financement de l'équipement agricole ;	milliards					
Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale : CNCAS;	%					
Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale : FADSR ;	%					
Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production de riz : CNCAS ;	%					
Taux de remboursement des crédits octroyés pour l'équipement agricole : CNCAS ;	%					

ANNEXE : Paramètres méthodologiques

Programme 4 : Pilotage et Coordination Administrative du MAER

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
Besoins additionnels en ressources humaines ;	U					
Nombre de départ à la retraite ;	U					
Nombre des départs pour des raisons autres que la retraite;	U					
(CRS) - Nombre de contrats de performance signés avec les sociétés et agences et mises en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation		Dénombrement		Annuelle	Rapports d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de performance/lettres de missions signées par le MAER et le MEFP avec la SODAGRI et l'ANIDA. - Procès verbaux ou compte rendus des réunions du comité de suivi du contrat de performance de la SAED portant sur l'examen du rapport d'exécution annuel, des états financiers et du rapport d'audit annuels, des situations d'exécution budgétaire trimestrielle et du rapport sur l'arrêté semestriel des comptes de la SAED pour 2015; - Contrat de performance/lettres de missions signées par le MAER et le MEFP avec l'ISRA et l'ANCAR. - Procès verbaux ou comptes rendus des réunions des comités de suivi des contrats de performance/lettre de mission de la SAED, de la SODAGRI et de l'ANIDA portant sur l'examen du rapport d'exécution annuel, des états financiers et du rapport d'audit annuels, des

Indicateurs objectivement vérifiables	U	Mode de calcul	Méthode de collecte fréquence de collecte	Période de collecte/de disponibilité des données	Sources d'information	Source de vérification
						situations d'exécution budgétaire trimestrielle et du rapport sur l'arrêté semestriel des comptes de la SAED, de la SODAGRI et de l'ANIDA pour l'année 2016.
Nombre de documents de planification élaborés (RAP, DPPD)	U	Dénombrement		Annuelle	Rapport de performance	PV ateliers de validation
L'écart entre taux d'exécution du budget base LFI et taux d'exécution base LFR tend vers zéro ;	%					

5. ANNEXE – Proposition d'Architecture des Programmes du MAER

STRUCTURES	PROGRAMME 1	PROGRAMME 2	PROGRAMME 3	PROGRAMME 4
	SAED	DA	WAAPP	CABINET
	ANIDA	DHORT	FRRAA	SG
	BARVAFOR	PDMAS	BFPA	DAGE
	DBRLA	PADEN/DHORT	ISRA	DAPSA
	SODAGRI			
	SAED (podor, LaMPSAR, ASAM)	DMER	ANCAR	
	PADAER			
	PADERCA		FNDASP	
	PAPSEN	DRDR	DFPO	
	- PAPIL	SODEFITEX	FONDS DE SECURISATION DU CREDIT RURAL	
	PRODAM	PAFA		
	INP	DPV		
	PDIDAS			
	PASALOUMAKA F	CEREX/LOCUSTO X		

6. ANNEXE : Fiche de poste du Responsable de Programme (RP)

Identification du poste

Le Responsable de programme est un fonctionnaire de grade élevé, doté d'expérience avérée dans le secteur, nommé par ou sur proposition du ministre sectoriel dont il relève, pour coordonner la mise en œuvre du programme dont il a la charge.

Il peut, selon la volonté de son Ministre, lui être délégué des compétences d'ordonnateurs ; l'acte de nomination comportera les conditions et les modalités précises de la délégation et de la gestion du programme.

Relations fonctionnelles et hiérarchiques

Il a pour objectif d'animer le programme dont il a la charge ; Sur la base d'une large concertation avec les acteurs concernés par le programme, il organise de façon régulière, le dialogue de gestion et la cohérence des cadres centraux et locaux de pilotage de la performance ;

Il prend des décisions pour le programme et s'implique personnellement, mais surtout, et c'est essentiel, suscite une large concertation, facilite la mobilisation des divers acteurs et organise une coordination efficace entre les différents aspects de la gestion de la performance.

Il a une relation fonctionnelle presque quotidienne avec toutes les structures, agences et projets/programme qui sont au sein de son programme.

Pour qu'un programme soit le plus performant que possible, la relation fonctionnelle du RP pourra être doublée à la fois, d'une relation hiérarchique à l'égard des structures/Directions du MAER.

Description du poste

Sur la base des objectifs généraux fixés en fonction de la politique du ministère, il détermine les objectifs spécifiques liés à son programme ; puis il répartit les moyens en fonction de la nature des actions et activités de son programme ; enfin, il a pour rôle de contrôler les résultats produits par les services chargés de mettre en œuvre les activités du programme.

Sur la base de concertation avec les acteurs concernés, le responsable de programme arrête la stratégie et le budget du programme ainsi que les objectifs et cibles de performance sur lesquels il s'engage.

Il suit les aspects de mise en œuvre opérationnelle et rend compte des résultats annuels du programme. Il est formellement responsable de la production du **Programme Annuel de Performance** (PAP) et du **Rapport Annuel de Performance** (RAP) pour son programme.

Il instaure le dialogue de gestion entre les responsables des structures concernées par le programme ; il lie l'octroi des ressources à un objectif de performance. A chaque programme, sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général et des **résultats** attendus. Ces résultats, mesurés notamment par des **indicateurs de performance**, font l'objet d'évaluations régulières et donnent lieu à un **rapport de performance** élaboré en fin de gestion par le ministère.